

# CHANGER LES PRIORITÉS

L'OMC est-elle apte à négocier des règles commerciales véritablement favorables au développement? On peut en douter, tant les intérêts des pays prenant part aux négociations, au Sud comme au Nord, sont hétérogènes. La prise de décision est difficile, ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est davantage, c'est la capacité des pays du Sud à s'unir pour faire valoir leurs positions et, si nécessaire, bloquer le processus de négociation. Mais un tel blocage n'est pas encore synonyme de changement des priorités. Un pas de plus est nécessaire pour que les règles commerciales mondiales soient au service des droits humains, de la protection de l'environnement, de la santé publique, de la diversité culturelle ou de la sécurité alimentaire.

C'est pourquoi, la Déclaration de Berne demande que les négociations prennent un réel tournant sur les points suivants.

## LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les règles de l'OMC doivent cesser de menacer le droit des paysans de disposer librement des semences qu'ils cultivent ou de restreindre l'accès des malades aux médicaments bon marché qui les sauvent. La protection de la santé publique, de la sécurité alimentaire ou de la biodiversité est prioritaire. Le droit de chaque Etat de renoncer aux brevets sur le vivant devrait être reconnu à l'OMC. Les limitations à l'exportation de médicaments sous licence obligatoire vers les pays sans industrie pharmaceutique sont à lever.

## LES DROITS DE DOUANE

Ceux-ci ne sont pas nécessairement un obstacle au commerce. Les Etats doivent conserver la liberté d'en user en faveur du développement local. Dans le domaine

agricole, les pays du Sud ont besoin de protéger les produits locaux par des droits de douane, et les pays du Nord doivent s'abstenir de forcer la porte des marchés du Sud par des subventions à l'exportation.

Pour les produits non agricoles, les Etats disposant d'une industrie embryonnaire doivent être à même de renforcer les capacités intérieures avant de s'ouvrir aux vents de la concurrence mondiale. Les membres de l'OMC doivent donc accorder davantage de flexibilité aux pays pauvres en matière de tarifs douaniers.

## LES SERVICES

Comme pour l'agriculture et l'industrie, les pays pauvres doivent conserver le droit de se protéger, et donc d'accepter ou de refuser librement de libéraliser tel ou tel segment des services. Les pays riches doivent admettre que leurs partenaires ont besoin de cette liberté pour se développer. Ils doivent également accepter d'exclure les services publics des règles commerciales de l'OMC.

## L'ARTICULATION ENTRE LES DIVERS SYSTÈMES MONDIAUX

On le voit pour les droits humains, l'environnement ou la culture, les Etats nagent en pleine contradiction: d'une part, ils sont tenus par les conventions qu'ils ont ratifiées de protéger les droits reconnus dans ces domaines, de l'autre, les règles commerciales tendent à les priver des instruments qui leur sont nécessaires pour respecter ces droits. Il appartient aux Etats de rééquilibrer clairement leurs obligations internationales en faveur des droits humains, de la protection de l'environnement et de la diversité culturelle.

## ENJEUX

### Nord-Sud à l'OMC

décembre 2005,  
supplément du Solidaire 183.

**Editeur**  
Déclaration de Berne,  
rue de Genève 52,  
1004 Lausanne,  
tél. 021 620 03 03,  
fax 021 620 03 00,  
CP 10-10813-5,  
www.ladb.ch

**Textes**  
Florence Gerber, Marianne  
Hochuli, Julien Reinhard

**Responsable de rédaction**  
Jean-Claude Huot

**Maquette et graphisme**  
Isabella Carpicci

**Impression**  
IAM Renens

**Photo de couverture**  
Gratte-ciel à Hongkong,  
© image100

**LA DÉCLARATION DE BERNE**  
est une association suisse  
qui s'engage pour des relations  
Nord-Sud plus équitables  
par des campagnes  
d'information et du lobbying  
auprès des décideurs.  
Elle est financièrement et  
politiquement indépendante.

Cette brochure a bénéficié  
du soutien de la  
**Fédération genevoise  
de coopération et des  
collectivités publiques  
genevoises.**



Veuillez m'envoyer [ ] laires de la brochure **LES ENJEUX NORD-SUD À L'OMC**, 8 pages.

Le travail de la **DÉCLARATION DE BERNE** m'intéresse!

Je souhaite recevoir gratuitement 2 numéros à l'essai de la revue **SOLIDAIRE**.

Je souhaite devenir membre la **DÉCLARATION DE BERNE**

(Fr. 50.-/an comprenant l'abonnement à la revue **SOLIDAIRE**, Fr. 25.- pour apprentis, étudiants, retraités, chômeurs)

**NOM:**

**PRÉNOM:**

**ADRESSE POSTALE:**

**DATE:**

**SIGNATURE:**